

Bruxelles, le 10 juillet 2018

Bruxelles Environnement  
Département « Forêt »  
Avenue du Port 86C/3000  
1000 Bruxelles

Objet : Enquête publique relative au projet de Plan de gestion de la Forêt de Soignes en Région de Bruxelles-Capitale

Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre de l'enquête publique susmentionnée, nous souhaitons faire part de notre soutien au texte proposé avec quelques commentaires.

Natagora possède de nombreuses réserves naturelles, réparties sur plus de 4.500 hectares. Le grand objectif de l'association est d'enrayer la dégradation de la biodiversité et de contribuer au rétablissement d'un meilleur équilibre entre l'homme et la nature.

Natagora a une régionale Bruxelloise très active, dont les maîtres mots sont « Connaître, protéger et agir », avec près de 2500 membres.

Notre association se réjouit que ce nouveau plan de gestion soit mis à l'enquête publique afin de permettre la mise en œuvre de l'ensemble des objectifs de conservation relatifs aux espèces et habitats sensibles d'intérêts communautaires et régionaux. Ce plan nous semble être un travail d'une grande qualité basé sur une somme de données scientifiques importante.

#### 1. Remarques générales

Des objectifs tels qu'une chênaie sessiliflore cathédrale sur une partie de la forêt, une forêt plus structurée et mélangée, des îlots de vieillissement, une hêtraie irrégulière, le développement des lisières forestières nous semblent être de remarquables évolutions en termes d'objectifs de conservation et de développement de la biodiversité.

Néanmoins, nous nous étonnons du pourcentage de **forêt cathédrale** décidé dans ce plan. Le pourcentage de forêt cathédrale (chênaie et hêtraie) ne devrait **pas dépasser 15% de la superficie totale**.

**Concernant la Chênaie sessiliflore cathédrale (inclus dans les 15 pourcent de forêt cathédrale)**, celle-ci est une opportunité pour favoriser les espèces de gobemouches (gobemouche gris, gobemouche noir potentiellement), pouillots siffleurs, rougequeues à front blanc. Ces espèces sont d'excellents indicateurs de la richesse en biodiversité des forêts feuillues. Il en va de même pour les picidés (notamment le pic mar, espèce Natura 2000).

Natagora

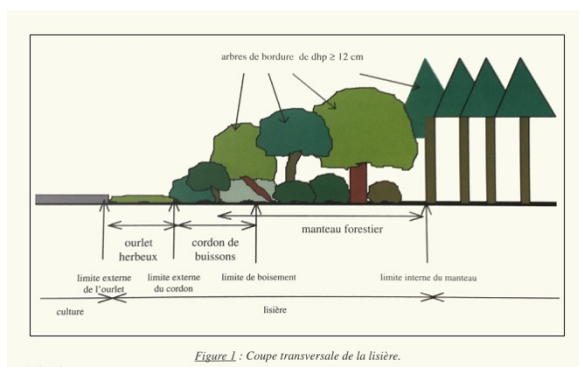
| A.S.B.L. de protection de la nature | Siège social : rue Nanon 98 | B-5000 Namur |

Siège bruxellois : rue d'Édimbourg, 26 | 1050 Ixelles

| tél. : +32 (0)81 - 390 720 | fax : +32 (0)81 - 390 721 | [www.natagora.be](http://www.natagora.be) |

Quelques recommandations pour ce type de milieu :

- Il faudra prêter une grande attention au bois mort sur pied et au sol pas seulement dans les îlots de vieillissement mais bien dans l'ensemble de la forêt cathédrale.
- Il faudra développer des zones semi-ouvertes, fleuries par endroits, buissonnantes ou arbustives à d'autres.
- Dans le cadre d'un mélange entre hêtraie cathédrale et chênaie cathédrale : conserver si possible de tout petits noyaux de hêtraie cathédrale (5 ou 6 fûts) dans la future chênaie cathédrale. Ces noyaux de futaie de hêtre vont attirer le pic noir pour nidifier – pas pour s'y nourrir. Le pic noir est un catalyseur de biodiversité de la plus haute importance : les cavités creusées par le pic noir abritent par après pigeon colombin, chouettes forestières, martre des pins, écureuils, chats forestiers (s'ils reviennent un jour), noctule commune et de Leisler, barbastelles et autres chauves-souris forestières, abeilles et autres hyménoptères... Actuellement les zones les plus riches en picidés sont la zone des Bonniers (zone semi-ouverte) avec 6 espèces de pics ! La zone des Bonniers jouxte des futaies et cette proximité est favorable, effet de mélange et de lisière interne. Dans les hêtraies pures, il n'y a que le pic épeiche, espèce commune à exigence écologique faible qui y niche. Le pic noir, lié pourtant aux hêtres pour les cavités à creuser, ne niche même pas au centre de ces hêtraies cathédrales mais bien en leur périphérie.



**Concernant les lisières**, celles-ci ont une double influence sur le peuplement aviaire et les populations d'invertébrés : le nombre d'espèces y est plus élevé que dans les milieux adjacents et les densités de certaines espèces y sont plus importantes. C'est l'un des éléments essentiels pour savoir si les objectifs de conservation Natura 2000 pour la zone pourront être remplis. Il faut maintenir et restaurer des lisières étagées (strates d'arbres, d'arbustes et d'ourlet herbacé) sur l'ensemble du site. Dans ces lisières, il faudrait favoriser le prunellier, et secondairement l'aubépine, pour les espèces de papillons dont les chenilles en sont dépendantes. Le

prunellier (et le chêne – pédonculé - et les tremble/saule marsault) est le ligneux à plus haut potentiel en lépidoptères (comme plante hôte des chenilles). Nous demandons aussi de conserver et développer l'ourlet herbacé et la frange arbustive existants, développés spontanément dans la partie extérieure, vu leur intérêt biologique et paysager. Cette lisière, pour garder sa pertinence, ne doit pas faire l'objet de perturbations.

Natagora demande qu'un **bon équilibre soit trouvé entre les usages multifonctionnels de la Forêt** : permettre l'accueil du public en général (avec les portes d'entrée, le renouvellement d'un certain nombre de drèves, les projets familiaux et d'envergure modérée sur et autour de l'hippodrome de Boitsfort, les zones de la Forêt où les sorties des chemins ouverts au public sont autorisées y compris les zones de jeux pour les mouvements de jeunesse, etc.) et les objectifs de conservation de la Zone Natura 2000, notamment pour l'habitat d'intérêt communautaire 9160.

Natagora s'oppose au **renouvellement des drèves** et exige qu'une étude d'incidences sérieuse et appropriée soit réalisée avant tout renouvellement de celles-ci, sachant que la plupart des drèves concernées sont situées dans l'habitat Natura 2000 "9160", sachant également la faible étendue de cet habitat en Forêt de Soignes en bon état de conservation. Les impacts de tels renouvellements pourraient aller tout à fait à l'encontre des objectifs de conservation posés dans le cadre de Natura 2000 et de la protection de la biodiversité en Forêt de Soignes.

Comme elle l'a fait à plusieurs reprises par le passé, Natagora rappelle que la Forêt de Soignes en tant qu'entité biologique ne peut être déconnectée des autres parties de la ZSC1<sup>1</sup> que ce soit par des projets d'urbanisation, d'éclairage ou d'autres projets, qui ne prendraient pas sérieusement en compte le bon fonctionnement de la biodiversité. Or, Natagora constate que différents projets immobiliers sur plusieurs sites autour du massif forestier risquent bien de déconnecter définitivement le massif des autres stations de la ZSC 1, et ce à court terme. Tant le schéma de structure de la Forêt de Soignes que ce plan de gestion doivent mettre tout en œuvre pour supprimer **la fragmentation de l'habitat** aussi bien au niveau de la ZSC 1 qu'à l'échelle de l'ensemble du réseau écologique bruxellois. C'est pourquoi Natagora souligne notamment l'importance du maillage vert et bleu des vallées conjointes avec les deux autres Régions, et soutient, entre autres, la construction d'un écoduc au-dessus de la chaussée de La Hulpe dont elle aimerait voir les travaux planifiés et budgétés dans un avenir proche.

Natagora voit **la sauvegarde des milieux naturels adjacents à la Forêt de Soignes** comme un enjeu essentiel à l'atteinte des objectifs de conservation Natura 2000. Des corridors verts et des couloirs noirs sont des connexions essentielles à la bonne santé de la Forêt de Soignes. Natagora souhaite ici pointer du doigt la grande importance des liaisons entre la Forêt et les sites proches, notamment ceux situés dans d'autres parties de la Zone de Protection Spéciale n°1, principalement la vallée de la Woluwe. Un programme d'acquisition souple et rapide de terrains dans ces zones, permettant ces connexions, doit être mis en place et devrait avoir sa place dans ce plan de gestion.

Notre association s'étonne par ailleurs de ne pas trouver un chapitre sur les **nuisances sonores et lumineuses**. Ces éléments sont en effet abordés mais de manière très sommaire. Afin de ne pas entraver les objectifs de conservation, Natagora demande d'une part qu'aucun éclairage supplémentaire ne soit installé à l'intérieur du massif et, d'autre part, que tout nouvel éclairage ne soit ajouté en lisière du massif forestier que dans le seul cas où il est réellement indispensable. Cet éclairage devra en outre être adapté aux objectifs de conservation Natura 2000. Natagora profite de ce plan de gestion pour rappeler l'importance du développement d'une trame noire et ses nombreux effets bénéfiques tant sur la biodiversité que sur l'humain.

Concernant **l'exploitation forestière**, même si nous comprenons que dès lors que les forêts produisent des biens durables - notamment du bois - et génèrent donc des revenus, nous nous interrogeons sur la vocation de la Forêt de Soignes à être une forêt à exploiter économiquement pour de la production sylvicole, vu son statut patrimonial exceptionnel et vu sa position périurbaine. Est-ce que dans une vision à très long terme, il ne serait pas pertinent de réfléchir à diminuer de 10 % l'exploitation tous les 10 ans, afin d'arriver à long terme à une forêt non exploitée ? Gérée, mais non exploitée économiquement.

Plus globalement, Natagora insiste pour qu'une réflexion à l'échelle de la Région soit mise en place par rapport au **patrimoine arboricole bruxellois**. Il nous semble pertinent pour la Région de se doter d'un outil qui permettrait un inventaire précis (nombre, emplacement, état sanitaire, ...) des arbres au sein de Bruxelles-Capitale en incluant ceux de la Forêt de Soignes. Cet outil permettrait aux pouvoirs publics mais aussi aux citoyens de mieux appréhender la place de l'arbre dans le milieu urbain.

---

<sup>1</sup> ZSC1 : Zone spéciale de conservation 1 incluant la forêt de Soignes, les domaines boisés avoisinants et les zones lisières, telles que le Plateau de la Foresterie. Étendu au chapelet d'étangs de la vallée de la Woluwe, ce site s'avère particulièrement intéressant sur le plan biologique. Il est principalement composé d'espaces verts publics.

## 2. Remarques particulières

Merci de prendre en compte aussi l'ensemble des remarques particulières reprises dans le tableau ci-joint en annexe.

## 3. Conclusions

Natagora Bruxelles s'inscrit dans la même démarche que celle défendue par les associations suivantes : Bruxelles Nature, l'Association des Comités de Quartier Ucclois (A.C.Q.U.), SOS Kauwberg, le Comité de Quartier Plateau Engeland, l'Entente Nationale pour la Protection de la Nature, les Amis de la Forêt de Soignes, la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux.

Pour conclure, nous souhaiterions encore une fois remercier toutes les parties prenantes impliquées dans l'élaboration de ce plan de gestion. Nous espérons que la procédure pour ce plan de gestion se poursuive dans les meilleurs délais et que celui-ci soit adopté et publié rapidement.

Pour Natagora Bruxelles,

Jan Terlinck

Membre du Bureau de Natagora Bruxelles

**Quelques remarques particulières**

| Réf               | Sujet                      | Remarque   |
|-------------------|----------------------------|--|
| T1 p.105          | Chauves-souris             | " <i>Sur les 51 espèces observées récemment, on dénombre 18 espèces de chiroptères (la Belgique en compte 23)</i> " Natagora souhaiterait signaler que la liste belge atteint désormais 24 espèces depuis 2017.  |
| T1 p.106, §2      |                            | " <i>Il est à noter que la pollution lumineuse, qui peut constituer des barrières infranchissables pour certaines espèces nocturnes, est aussi une forme de morcellement des habitats.</i> " Proposition de rajouter : "dont il faudra tenir compte à l'intérieur et en lisière du massif."  |
| T1 p.112 §3       | Éclairage                  | Interdire de rajouter des éclairages de voiries, des spots d'éclairage d'infrastructures dans le massif ou en lisière sauf si véritablement nécessaire avec étude d'incidence approfondie au préalable.  |
| T1 7.3.2 p.241    | Voiries                    | Interdire de rajouter des voies de circulation (pistes ou voies cyclables, chemin piétons, piste cavalière, véhicules motorisé) sauf si véritablement nécessaire avec étude d'incidence approfondie au préalable. Ceci est notamment valable pour les réserves naturelles et forestières, les habitats Natura 2000 ainsi que les zones de protection.  |
| T1 1.5 p.25       | Lisière le long de la L161 | Les mesures de gestion des bords de talus nouvellement créés en zones ouvertes d'intérêt écologique seront une occasion d'augmenter les effets de lisières et d'augmenter les zones de quiétude. Une lisière d'arbres de faible développement en hauteur avec un effet d'ourlet en courbes augmente la longueur potentielle de cet habitat. Cette lisière devra aussi comprendre des zones de fauches tardives et gérées pour favoriser les plantes et insectes héliophiles. Certaines règles de gestion peuvent être appliquées : laisser des zones non fauchées (refuges), faucher à hauteur de 7 cm minimum d'abord par le centre de la parcelle à une vitesse max 10 km/h pour la faune puisse s'échapper. |
| T1 8.4.1 p.255 §6 | Reconnexion                | Afin de résoudre la problématique de fragmentation écologique du milieu forestier par les axes de circulation, les programmes de reconnexion devront encore être développés afin de compléter le dispositif existant.  |
| T1 9.5.1 p.271    | Circulation hors chemin    | Pour assurer à la fois la quiétude pour la faune, le non tassement des sols et le bon état de conservation des habitats Natura 2000, Natagora insiste sur le respect de la réglementation en vigueur concernant la circulation sur les chemins et en dehors des chemins. La clarté et l'accès à l'information est nécessaire (frontières régionales et règlement différents, disparition des indications, information générale du public).   |



**natagora**

Bruxelles

Page 6 sur 7

|                                     |  |   |
|-------------------------------------|--|---|
| T1 Ch.4<br>p.106<br>Ch.6 p.175      | Les chevreuils                                       | Les moyens mis en place pour lutter contre les dérangements et contre les poursuites de chevreuils par des chiens devront être continués et si possible renforcés.<br>Cette problématique des chiens non tenus en laisse est toujours d'actualité et semble être difficile à régler. Une alternative serait de rendre obligatoire la tenue des chiens en laisse sur tout le territoire de la forêt dans l'intérêt de la faune protégée.   |
| T1 8.7 p.260                        | Incendies  | Les changements climatiques prévus renforcent le risque d'incendie en période de sécheresse. Si ce type d'incendie devait survenir la superficie concernée par le feu risque d'être importante. Or des traces de feu (foyers récréatifs) ne sont pas rares.<br>L'information du public sur la réglementation pourrait être réalisée par un affichage clair aux entrées de la forêt.   |
| T1 9.6.1.2<br>p.272                 | Captage d'eau et protection des habitats Natura 2000 | Réalisation d'une étude qui vérifie que la quantité d'eau pompée dans le futur ne nuise pas à la qualité des milieux humides classés en Natura 2000.  |
| T1 10.4<br>p.290                    | Ruissèlement et sel d'épandage                       | Des matières toxiques pour les sols, pour l'eau captée (pour la consommation) et pour la faune et la flore sont apportées par le ruissèlement aux abords des voies de circulation et sur les sites de chantiers. Une attention particulière sera portée à la gestion de ces eaux de ruissèlements.  |
| T1 4.5.2<br>p.115                   | Dérangement de la faune                              | Lors d'événements sportifs ou culturels, il serait souhaitable pour la quiétude de la faune d'éviter les périodes sensibles comme la période de nidification des oiseaux et la période de mise bas des chevrettes. Le dérangement et le bruit devront être limités toute l'année.   |
| T1 6.2.4.7<br>p.177<br>T1 8.3 p.253 | Les vététistes                                       | De trop nombreux vététistes quittent les chemins qui leur sont autorisés et provoquent des dégâts au sol, des dérangements de la faune et le mécontentement des piétons. Les nouvelles technologies permettent aux lampes de fournir un éclairage nocturne puissant et visible de loin la nuit. Il est nécessaire de trouver des solutions sans compromis et favorables à la nature.  |
| T2 p.21                             | Natura 2000 :<br>Habitat 9160                        | Vu que l'habitat 9160 est soumis à de fortes pressions (renouvellement d'un certain nombre de drèves, projets sur et autour de l'hippodrome de Boitsfort, zones de la Forêt où les sorties des chemins sont autorisées y compris les zones de jeux pour les mouvements de jeunesse), Natagora exige qu'une étude soit menée dans le cadre des objectifs de conservation Nature 2000 pour évaluer l'impact cumulatif de l'ensemble de ces pressions sur l'habitat 9160 analysant la faisabilité du renouvellement des drèves, la modélisation du paysage en 3 dimensions après coupe des alignements et des peuplements adjacents, une étude faunistique des arbres à couper sur 1 cycle biologique, ... Le tout devra faire l'objet d'une demande de permis spécifique avec évaluation appropriée et enquête publique. Natagora demande des garanties sérieuses quant à la protection de cet habitat en Forêt de Soignes. |

Natagora

| A.S.B.L. de protection de la nature | Siège social : rue Nanon 98 | B-5000 Namur |

Siège bruxellois : rue d'Édimbourg, 26 | 1050 Ixelles

| tél. : +32 (0)81 - 390 720 | fax : +32 (0)81 - 390 721 | www.natagora.be |



|                                   |                                     |  |
|-----------------------------------|-------------------------------------|--|
| T2 pp.21-22, 95 et 99             | Renouvellement des drèves           | Le respect de l'intégrité des réserves naturelles et forestières doit rester une priorité dans le cadre de ce plan de gestion. Nous souhaitons rappeler qu'une réserve naturelle ou forestière n'a pas pour objectif de restaurer un historique patrimonial partiellement disparu. Prenons comme exemple la Réserve dirigée du Rouge-Cloître où l'objectif est de protéger le faciès forestier de la chênaie à jacinthes. Le renouvellement de drèves à l'intérieur de la Réserve ne fait donc pas partie des objectifs de la Réserve.   |
| T2 p.71 §3<br><br>T2 pp.166 à 170 | Portes d'entrée et parkings         | "infrastructures récréatives et attractions compatibles avec la forêt". Ces termes semblent trop peu compréhensibles et ne représentent pas assez la nécessité d'être compatibles avec les objectifs de conservation des habitats Natura 2000, les objectifs de conservation des espèces et un éventuel impact négatif à la biodiversité en général. Natagora souhaiterait insister sur le fait que la création et/ou le développement des portes d'entrée ne doit en aucun cas empiéter sur les habitats Natura 2000 et/ou n'avoir le moindre impact négatif sur les objectifs de conservation Natura 2000. Natagora demande qu'une étude d'incidence précise et réalisée par un bureau agréé soit réalisée pour l'ensemble des installations liées à ces portes d'entrées, ainsi que pour tous les parkings liés ou non à ces portes d'entrées.  |
| T2 pp.76-77                       | Piétinement                         | Au vu des très nombreuses et régulières incivilités constatées, qui risquent à terme de mettre sérieusement en péril l'état des différents habitats Natura 2000 en Forêt de Soignes, Natagora demande de légiférer pour imposer au public d'une part de rester sur les chemins et, d'autre part, de tenir les chiens en laisse, comme c'était le cas précédemment. D'une part en effet, les objectifs de conservation des habitats en Forêt de Soignes et le piétinement des sols sont difficilement compatibles. Et d'autre part, la quiétude de la faune protégée ne peut être atteinte avec des chiens courant partout, se comportant parfois en meute lorsque leur groupe atteint un certain nombre. Enfin, en matière de sécurité du public, la circulation sur les chemins prévus pour le public paraît bien plus facilement gérable, notamment pour garantir leur sécurité dans le cadre du maintien du bois mort sur pied. |
| T2 p.80, §4                       | Le rôle des surveillants forestiers | Natagora souhaite rappeler que le rôle des surveillants forestiers est primordial dans le cadre du respect de la Forêt de Soignes (dresser PV), ainsi que dans le cadre de la sensibilisation. Il faut donc permettre à ces agents de réaliser leur travail avec les moyens nécessaires à cela.  |

T1 → Tome I du Plan de gestion  
T2 → Tome II du Plan de gestion  
T3 → Tome III du Plan de gestion